



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CALVADOS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°14-2020-060

PUBLIÉ LE 13 MAI 2020

Sommaire

Préfecture du Calvados

14-2020-04-29-005 - Décision n° 29/20 portant délégation permanente de signature à Monsieur Pierrick BONNIEU MILOT, attaché d'administration hospitalière chargé des affaires financières à la direction des affaires financières, des systèmes d'information et de la logistique (4 pages)

Page 3

14-2020-04-30-003 - Décision n° 30/20 portant délégation permanente de signature à Madame Sylvie LEROY, attachée d'administration hospitalière chargée des services logistiques à la direction des affaires financières, des systèmes d'information et de la logistique (4 pages)

Page 8

Préfecture du Calvados

14-2020-04-29-005

Décision n° 29/20 portant délégation permanente de signature à Monsieur Pierrick BONNIEU MILOT, attaché d'administration hospitalière chargé des affaires financières à la direction des affaires financières, des systèmes d'information et de la logistique

Affaire suivie par :
Direction des Ressources Humaines
Secrétariat – tel. 02 31 30 50 39
JYB/YLG/Ch.L

DECISION N° 29/20
PORTANT DELEGATION PERMANENTE DE SIGNATURE

à Monsieur Pierrick BONNIEU MILOT,
Attaché d'Administration Hospitalière chargé des Affaires Financières à la Direction des Affaires
Financières, des Systèmes d'Information et de la Logistique

Le Directeur de l'Etablissement Public de Santé Mentale de Caen,

- Vu l'article L6143-7 du Code de la Santé Publique relatif aux attributions du directeur d'un établissement public de santé,
- Vu les articles D6143-33 à D6143-36 et R6143-38 du Code de la Santé Publique relatifs à la délégation de signature,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable du 23 mars 2000 applicable aux établissements publics de santé (M21) et les textes modificatifs,
- Vu le décret N° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements publics de santé,
- Vu le décret n° 2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux Groupements Hospitaliers de Territoires (GHT),
- Vu le décret n° 2017-701 du 02 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre des activités, fonctions et missions mentionnées à l'article L. 6132-3 du Code de la Santé Publique, au sein des GHT,
- Vu l'arrêté du 16 août 2012 portant nomination de M. Jean-Yves BLANDEL, en qualité de Directeur de l'Etablissement Public de Santé Mentale de Caen, à compter du 17 septembre 2012,
- Vu le contrat à durée indéterminée en date du 13 Janvier 2020 de Monsieur Pierrick BONNIEU-MILOT en qualité d'Attaché d'Administration Hospitalière à l'Etablissement Public de Santé Mentale de Caen,
- Vu la décision portant titularisation à compter du 1^{er} juillet 2018 de Madame Sylvie LEROY, en qualité d'Attachée d'Administration Hospitalière à l'Établissement Public de Santé Mentale de Caen,

- Vu la décision portant titularisation à compter du 1^{er} janvier 2015 de Madame Roxane FRANCOIS PIOT en qualité d'Adjointe Administrative à l'Etablissement Public de Santé Mentale de Caen,
- Vu la décision n°70/19 en date du 18 Septembre 2019 fixant l'organigramme de la direction de l'EPSM de Caen,

En conséquence,

- DECIDE -

ARTICLE 1

Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Pierrick BONNIEU MILOT, Attaché d'Administration Hospitalière, à l'effet de signer pour le compte et au nom du directeur, tout acte et décision se rapportant à la gestion de la Direction des Affaires Financières, des Services Logistiques et des Systèmes d'Information, et ce, dans la limite des attributions de son service et dans les conditions indiquées ci-après :

- Tous les courriers, actes, décisions, notes de service ou d'information nécessaires au fonctionnement de la direction des Affaires financières, des systèmes d'Information et de la Logistique, hormis les ordres de mission des personnels placés sous sa responsabilité,
- Tous les documents relatifs à l'organisation du travail, aux congés et autorisation d'absence des personnels placés sous son autorité.

En ce qui concerne les Affaires Financières :

- Les ordres de virement de crédits quel qu'en soit le montant,
- Tous les courriers relatifs aux opérations d'emprunts et aux contrats de crédit bail hors les conventions elles mêmes,
- Les bordereaux et mandats de dépenses, y compris les rémunérations des personnels,
- Les actes de poursuite,
- Les bordereaux et titres de recettes nécessitant la signature de l'ordonnateur,
- Tous les documents relatifs aux marchés publics à l'exception des actes d'engagement et des avenants,
- Les actes concernant la création et le fonctionnement des régies.
- Tous les dépôts de plainte et signalements auprès des autorités de police et de justice.

ARTICLE 2

Sont exclues de la présente délégation :

- Les actions contentieuses,
- Les questions de principe de politique générale et documents adressés aux différentes autorités administratives à ce titre.

ARTICLE 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierrick BONNIEU MILOT, Attaché d'Administration Hospitalière, délégation est donnée à Madame Sylvie LEROY, Attachée d'Administration Hospitalière, à l'effet de signer tout document concernant les affaires financières.

ARTICLE 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierrick BONNIEU MILOT et de Madame Sylvie LEROY, délégation de signature est donnée uniquement en ce qui concerne la signature du mandatement à Madame Roxane FRANCOIS PIOT, Adjointe Administrative.

ARTICLE 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvie LEROY, Attachée d'Administration Hospitalière, délégation de signature est donnée à Monsieur Pierrick BONNIEU MILOT, Attaché d'Administration Hospitalière à l'effet de signer tout document concernant les services logistiques.

La présente décision annule et remplace la décision n° 04/20 du 17 janvier 2020 portant délégation de signature.

ARTICLE 6

La présente décision prend effet dès que les mesures de publicité la concernant ont été mises en œuvre : publications sur l'intranet et au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Calvados conformément aux dispositions de l'article R 6143-38 du Code de la Santé Publique.

Fait à Caen, le 29 Avril 2020,

Le Directeur,



Jean-Yves BLANDEL

Vu pour acceptation

L'Attaché d'Administration Hospitalière
chargé des Affaires Financières à la Direction des Affaires Financières, des Systèmes
d'Information et de la Logistique



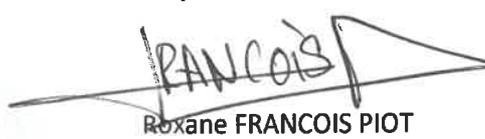
Pierrick BONNIEU MILOT

L'Attachée d'Administration Hospitalière



Sylvie LEROY

L'Adjointe Administrative



Roxane FRANCOIS PIOT

DESTINATAIRES

Externes	<ul style="list-style-type: none"> - Publication sur le site de la Préfecture du Calvados, Recueil des actes administratifs (RAA) - 2 exemplaires à Monsieur le Trésorier Principal
Internes	<ul style="list-style-type: none"> - 1 exemplaire scanné répertoire Direction d'Établissement, - 1 exemplaire Pierrick BONNIEU MILOT, AAH, - 1 exemplaire Sylvie LEROY, AAH, - 1 exemplaire Roxane FRANCOIS PIOT, Adjoint Administratif - 1 exemplaire aux dossiers administratifs des 3 intéressés - Publication sur le site intranet

Préfecture du Calvados

14-2020-04-30-003

Décision n° 30/20 portant délégation permanente de signature à Madame Sylvie LEROY, attachée d'administration hospitalière chargée des services logistiques à la direction des affaires financières, des systèmes d'information et de la logistique

Affaire suivie par :
Direction des Ressources Humaines
Secrétariat – tel. 02 31 30 50 39
JYB/YLG/Ch.L

DECISION N° 30/20
PORTANT DELEGATION PERMANENTE DE SIGNATURE

à Madame Sylvie LEROY,
Attachée d'Administration Hospitalière chargée des Services Logistiques à la Direction des Affaires
Financières, des Systèmes d'Information et de la Logistique

Le Directeur de l'Établissement Public de Santé Mentale de Caen,

- Vu l'article L6143-7 du Code de la Santé Publique relatif aux attributions du directeur d'un établissement public de santé,
- Vu les articles D6143-33 à D6143-36 et R6143-38 du Code de la Santé Publique relatifs à la délégation de signature,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable du 23 mars 2000 applicable aux établissements publics de santé (M21) et les textes modificatifs,
- Vu le décret N° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements publics de santé,
- Vu le décret n° 2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux Groupements Hospitaliers de Territoires (GHT),
- Vu le décret n° 2017-701 du 02 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre des activités, fonctions et missions mentionnées à l'article L. 6132-3 du Code de la Santé Publique, au sein des GHT,
- Vu l'arrêté du 16 août 2012 portant nomination de M. Jean-Yves BLANDEL, en qualité de Directeur de l'Établissement Public de Santé Mentale de Caen, à compter du 17 septembre 2012,
- Vu le contrat à durée indéterminée en date du 5 septembre 2016 de Madame Sylvie LEROY en qualité d'Attachée d'Administration Hospitalière à l'Établissement Public de Santé Mentale de Caen,
- Vu le contrat à durée indéterminée en date du 13 Janvier 2020 de Monsieur Pierrick BONNIEU-MILOT en qualité d'Attaché d'Administration Hospitalière à l'Établissement Public de Santé Mentale de Caen,

- Vu la décision portant mise en stage à compter du 1^{er} janvier 2018 de Madame Émilie NOUHET, en qualité d'Adjointe Administrative à l'Établissement Public de Santé Mentale de Caen,
- Vu la décision de nomination en date du 17 Mai 2019 de Monsieur Stéphane FOUBERT, en qualité de Technicien Hospitalier, responsable du Service Restauration à l'Établissement Public de Santé Mentale de Caen,
- Vu le contrat à Durée Indéterminée à compter du 20 avril 2020 de Monsieur Corentin PRONOST, en qualité d'Adjoint des Cadres Hospitaliers à l'Établissement Public de Santé Mentale de CAEN,
- Vu la décision n°70/19 en date du 18 Septembre 2019 fixant l'organigramme de la direction de l'EPSM de Caen,

En conséquence,

- D E C I D E -

ARTICLE 1

Délégation permanente de signature est donnée à Madame Sylvie LEROY, Attachée d'Administration Hospitalière, à l'effet de signer pour le compte et au nom du directeur, tout acte et décision se rapportant à la gestion de la Direction des Affaires Financières, des Services Logistiques et des Systèmes d'Information, et ce, dans la limite des attributions de son service et dans les conditions indiquées ci-après :

- Tous les courriers, actes, décisions, notes de service ou d'information nécessaires au fonctionnement de la direction des Affaires financières, des systèmes d'Information et de la Logistique, hormis les ordres de mission des personnels placés sous sa responsabilité,
- Tous les documents relatifs à l'organisation du travail, aux congés et autorisation d'absence des personnels placés sous son autorité.

En ce qui concerne les Services Logistiques :

- Tous les documents relatifs aux marchés publics gérés par la Direction des Services Logistiques de la compétence de l'Établissement Public de Santé Mentale de Caen,
- Les bons de commande des achats de biens et de service émis vers les fournisseurs dans son domaine d'activité, dans le cadre de l'exécution des marchés publics.
- Tous les actes conservatoires nécessaires à la sauvegarde des personnes et des biens et au maintien en fonctionnement des installations de L'Établissement Public de Santé Mentale de Caen,

ARTICLE 2

Sont exclues de la présente délégation :

- Les actions contentieuses,
- Les questions de principe de politique générale et documents adressés aux différentes autorités administratives à ce titre.

ARTICLE 3

Madame Sylvie LEROY exerce en matière d'ordonnancement des dépenses, les fonctions de premier ordonnateur secondaire.

ARTICLE 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvie LEROY, Attachée d'Administration Hospitalière, délégation est donnée à Monsieur BONNIEU MILOT, Attaché d'Administration Hospitalière, à l'effet de signer tout document concernant les services logistiques.

ARTICLE 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvie LEROY et de Monsieur Pierrick BONNIEU MILOT, délégation de signature est donnée uniquement en ce qui concerne les services logistiques et les systèmes d'information, en première intention à Madame Émilie NOUHET, Adjointe Administrative ; et en cas d'empêchement de cette dernière, à Monsieur Corentin PRONOST, Adjoint des Cadres Hospitaliers.

ARTICLE 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierrick BONNIEU MILOT, Attaché d'Administration Hospitalière, délégation de signature est donnée à Madame Sylvie LEROY, Attachée d'Administration Hospitalière à l'effet de signer tout document concernant les affaires financières.

ARTICLE 7

Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Stéphane FOUBERT, en qualité de Technicien Hospitalier, Responsable du Service Restauration, à l'effet de signer pour le compte et au nom du directeur, dans les conditions indiquées ci-après :

- Les bons de commande des achats de biens et de service émis vers les fournisseurs sélectionnés dans le cadre de la procédure de passation des marchés publics, pendant la durée de validité du marché, dans son domaine d'activité, à savoir les dépenses correspondant au compte 6023 Alimentation du plan comptable hospitalier.

La présente décision annule et remplace la décision n° 04/20 du 17 janvier 2020 portant délégation de signature.

ARTICLE 8

La présente décision prend effet dès que les mesures de publicité la concernant ont été mises en œuvre : publications sur l'intranet et au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Calvados conformément aux dispositions de l'article R 6143-38 du Code de la Santé Publique.

Fait à Caen, le 30 Avril 2020,

Le Directeur,



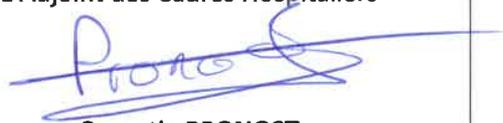
Jean-Yves BLANDEL

Vu pour acceptation

L'attachée d'Administration Hospitalière
Chargée des Services Logistiques à la Direction des Affaires Financières, des Systèmes
d'Information et de la Logistique



Sylvie LEROY

<p>L'Attaché d'Administration Hospitalière</p>  <p>Pierrick BONNIEU MILOT</p>	<p>L'adjoite Administrative</p>  <p>Emilie NOUHET</p>
<p>Le technicien Hospitalier</p>  <p>Stéphane FOUBERT</p>	<p>L'Adjoint des Cadres Hospitaliers</p>  <p>Corentin PRONOST</p>

DESTINATAIRES

Externes	<ul style="list-style-type: none"> - Publication sur le site de la Préfecture du Calvados, Recueil des actes administratifs (RAA) - 2 exemplaires à Monsieur le Trésorier Principal
Internes	<ul style="list-style-type: none"> - 1 exemplaire <u>scanné</u> répertoire Direction d'Établissement, - 1 exemplaire Sylvie LEROY, AAH, - 1 exemplaire Pierrick BONNIEU MILOT, AAH, - 1 exemplaire Emilie NOUHET, Adjointe Administrative, - 1 exemplaire Stéphane FOUBERT, Technicien Hospitalier, - 1 exemplaire Corentin PRONOST, Adjoint des Cadres Hospitaliers - 1 exemplaire aux dossiers administratifs des 5 intéressés - Publication sur le site intranet